

Compte-rendu de la huitième réunion du Comité Social et Economique (CSE).

La huitième réunion ordinaire a eu lieu le jeudi 10 septembre 2020 à 9h30 en salle de réunion du PGT en présence de :

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable)

Mme. Laure VIGNAL (Présidente)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire)

Ont été déroulés les différents thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation du Procès verbal de la réunion précédente du 30/07/2020 :

Le PV est validé.

2- Mouvements de personnel et projets de recrutement :

Départs :

Brittany BELLO le 26/08/2020 (service après-vente)

Teddy LECOMTE le 31/08/2020 (service PAO)

3- Point sur la situation économique, stratégique et financière de la société. Bilan 2019 et perspectives fin 2020.

Frédérique ROYER nous communique les chiffres suivants (arrêtés au 31 Aout 2020) :

Prise de commande mensuelle : 554 883€ (à comparer à 936 143€ au 31/08/2019), soit une variation de - 40,73%.

Prise de commande cumulée depuis le début de l'année : 11 130 927€ (à comparer à 14 270 982€ au 31/08/2019), soit une variation de -22,00%.

Chiffre d'affaire mensuel : 1 625 776€ (à comparer à 1 640 193€ au 31/08/2019), soit une variation de -0,88%.

Chiffre d'affaire cumulé depuis le début de l'année : 12 721 316€ (à comparer à 15 562 351€ au 31/08/2019), soit une variation de -18,26%.

Le taux de marge annuel cumulé à fin aout est en recul d'un point environ.

4- Interrogations du personnel sur les thématiques suivantes : licenciements, vente de l'entreprise, perspectives, chômage partiel, télétravail, aménagements d'horaires, communication CODIR...

Une sélection des questions transmises par les salariés au CSE, a été condensée en un document anonyme qui a été remis à la direction (voir document en annexe).

Licenciements :

La direction comprend que la situation puisse être angoissante. Il lui est néanmoins difficile de communiquer sur une éventuelle restructuration mais nous redit que la priorité est de tout faire pour conserver les emplois de chacun.

Il est réaffirmé que les licenciements ne sont pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Comme il a été évoqué lors de la réunion CSE précédente, la situation sera à nouveau évaluée début octobre.

Vente de l'entreprise :

Oui des marques d'intérêt concernant la société nous parviennent mais elle ne sera pas vendue à n'importe qui, ni n'importe comment. La priorité pour Laure VIGNAL est la pérennité de l'entreprise avec son personnel.

A ce jour, la session de l'entreprise n'est pas engagée ; donc toutes propositions peuvent être étudiées, y compris le projet de SCOP.

Perspectives :

Laure VIGNAL indique qu'il n'est pas facile de communiquer sur des choses dont on n'est pas sûr...

Il est impossible de maîtriser certains paramètres liés à la crise économique mondiale et à la pandémie.

Sa question est, il y a un mur comment le passe t on ?

Laure VIGNAL souligne qu'en gardant une motivation collective, cela permettra de mieux faire face aux difficultés et de laisser le temps de trouver la meilleure solution pour l'avenir.

S'agissant d'une éventuelle cession, la direction doit être méfiante pour communiquer sur ce sujet vis-à-vis de la concurrence.

L'orientation va se faire sur des acheteurs potentiels qui permettront la pérennité de DISTRAME et non son démembrement.

Chômage partiel :

Pas de changement en interne prévu pour l'instant. Au niveau du gouvernement, la prise en charge changera au 1^{er} Novembre.

Frédérique ROYER nous informe participer la semaine prochaine à une réunion d'information sur le nouveau dispositif de chômage partiel de longue durée.

Télétravail :

La direction nous redit que la société est organisée pour permettre le travail sur site. La situation sera revue en cas de besoin; la direction n'exclue pas d'expérimenter, dans certaines conditions, le télétravail pour faire face à la pandémie.

Aménagements d'horaires :

A voir directement avec les chefs de services. Il est rappelé que la priorité est le taux de couverture de chaque service et une répartition équitable entre les salariés.

Communication CODIR :

Les remarques de la réunion CSE précédente ont été prises en compte par le CODIR et les premiers points avec le personnel sont prévus dès septembre.

5- Fourniture de nouveaux masques pour la protection du personnel :

Suite à une remarque d'un membre du personnel concernant les masques FFP2, Laure VIGNAL précise que les masques en tissu qui ont été fournis à la fin du confinement ont un degré de filtration supérieur aux masques chirurgicaux qui sont utilisés par le personnel soignant.

Les masques ont reçu des agréments AFNOR et DGA ce qui garantit leur qualité.

De nouveaux masques vont être distribués très prochainement dans la société qui devraient permettre une meilleure respiration et permettront un nombre de lavage plus élevé que les précédents.

Laure Vignal insiste sur toutes les mesures prises en avance de phase par rapport à toutes les obligations légales. Et précise qu'elle s'est occupée personnellement du choix des masques et de leur approvisionnement dès cet été afin d'éviter tout risque pour la rentrée.

En plus de ces masques lavables, et donc respectueux pour l'environnement, certains masques chirurgicaux pourront être fournis ponctuellement sur demande via les chefs de service, si nécessaire.

Le CSE et la direction rappellent l'obligation d'utiliser le distributeur de gel hydro alcoolique placé à côté de la pointeuse, à chaque entrée.

6- Incidence de la perte du contrat SNCF :

Il nous est précisé que l'on ne sait pas, aujourd'hui, comment le contrat sera traité (contrat perdu ou pas, reporté ou pas).

Nous sommes dans l'expectative mais la direction travaille sur des solutions partielles ou totales et nous tiendra informés.

7- Possibilité d'accord d'entreprise pour les congés :

Le CSE soumet la question à la direction, qui répond qu'elle n'y est pas opposée et attend ses propositions (compte épargne temps...)

A noter que les accords d'entreprise doivent être signés par des organisations syndicales représentatives.

8- Journée de solidarité :

Pour les services fabrication, contrôle d'entrée, magasin, ADV, services : le rattrapage interviendra les 27 novembre et 18 décembre 2020 après midi.

Pour les autres : le 30 octobre et le 27 novembre 2020 après midi.

Pour les salariés en chômage partiel ces après-midi, ils devront travailler une autre demi-journée.

Les profils particuliers seront traités au cas par cas.

Une note de service sera diffusée en ce sens.

9- Questions diverses :

- **Noël 2020** : dans l'incertitude liée au COVID-19, il n'est pas du tout sûr qu'un pot puisse être organisé. L'opération de cadeaux pour les enfants est reconduite et un projet de cadeau pour les salariés est à l'étude.
- **Compte Formation** : le CSE pose la question de la perte éventuelle des heures générées dans le passé si elles ne sont pas transférées sur la plateforme « Mon compte personnel de formation » avant la fin de l'année. La direction indique qu'elle fera à nouveau un rappel dans une prochaine fiche de paie.
- **Jours d'activité partielle des commerciaux** : il a été remonté au CSE que commencer la semaine par une demi-journée de travail n'est pas forcément la meilleure solution pour la société. La direction indique qu'elle reverra le sujet avec Pascal BRUSCHINI.
- **Indemnité de chômage partiel** : le CSE remonte l'interrogation de nombreux salariés concernant les informations figurant sur les fiches de paie. La direction répond qu'elle établira un spécimen avec un exemple concret.
- **Rappel de demandes de documents** : le CSE rappelle qu'il est toujours en attente du Document Unique (DU) et des chiffres économiques évoqués lors de la dernière réunion par P. Durand.
- **Indisponibilité d'un service** : il a été remonté au CSE que lors de plusieurs conférences téléphoniques au SAV, l'ensemble des lignes téléphoniques de ce service, ont été de facto mis en transfert, ce qui par conséquent rend le service inaccessible.

La date de la prochaine réunion est fixée au 10 novembre prochain.

La réunion a pris fin à 12h20

La présidente :

Le secrétaire :